



Comité Directeur des 07 et 08 Décembre 2018 Présentation CAS



1. **Projet de réforme législative**

2. Examen 2018

3. Procédures disciplinaires ouvertes suite intervention dans les divisions intermédiaires

4. Autres activités

Projet de réforme législative

Constats (de la CIAS):

- Dérives persistantes relatives à l'exercice illégal de l'activité d'agent sportif
- Difficultés des Fédérations à constituer des éléments de preuve pour lutter contre ce phénomène
- Législation actuelle ne correspond plus à la réalité de l'activité
- ...

Position de la FFBB, membre du groupe de travail (transmise au CNOSF):

- « Technicité » de l'examen favorise l'exercice illégal de l'activité d'agent sportif
- Difficultés importantes dans la lutte contre l'exercice illégal de l'activité d'agent sportif
- Nécessité de mieux réguler l'exercice des agents sportifs licenciés et de favoriser leur activité
- Difficultés liées au mandatement pas les clubs ... des agents de joueurs (économies sociales et fiscales)

Réforme nécessaire à minima sur les points suivants (communiquée par le CNOSF au Ministère):

- Accès à la profession d'agent sportif (réforme de l'examen)
- Lutte contre les activités illégales
- Contrôle de l'activité des agents sportifs
- Sanctions disciplinaires

1. Projet de réforme législative

2. Examen 2018

3. Procédures disciplinaires ouvertes suite intervention dans les divisions intermédiaires

4. Autres activités

Examen 2018

1^{ère} épreuve (organisée par le CNOSF) :

- 630 candidats
- Majorité des candidats inscrits pour la FFF
- FFBB: 26 candidats (2^{ème} fédération), dont 1 exempté de la 1^{ère} épreuve
- Résultats (soumis à validation de la CAS):
 - Absent: 1
 - Ajournés: 19
 - Reçus: 5

2^{ème} épreuve:

- Organisée par la FFBB le lundi 04 février de 14h30 à 16h30
- Délivrance de la licence aux candidats:
 - Ayant réussi la 2^{nde} épreuve
 - N'entrant pas dans le champ des incompatibilités/incapacités
 - Ayant suivi la journée de formation initiale/continue organisée par la FFBB en mars/avril 2019

1. Projet de réforme législative
2. Examen 2018
- 3. Procédures disciplinaires ouvertes suite intervention dans les divisions intermédiaires**
4. Autres activités

Procédures disciplinaires

- Saisine par la CCG suite aux contrôles inopinés effectués en 2017/18 sur 61 clubs
- 3 principaux griefs:
 - Placement de joueurs dans des divisions où la rémunération contre la pratique du basket est interdite
 - Commission de l'agent sportif > 10% du contrat (plafond légal)
 - Commission de l'agent sportif en l'absence d'assiette de calcul légale (= sommes soumises à cotisations sociales)
- Des moyens de défense « divers et variés »:
 - « Tout le monde le fait »
 - Facturation de scouting (en l'absence de matérialité de la prestation)
 - Facturation de prestations diverses: Organisation de manifestations, conseils juridiques, assistance dans les démarches administratives,
 - Production d'attestations des clubs qui invoquent des « erreurs » de leur part (= ceux qui se « plaignent » des AS)
- 18 agents sportifs mis en cause = 18 agents sportifs sanctionnés (18 pénalités financières < 1 500€ , 7 suspensions avec sursis et 1 suspension ferme)
- Du contentieux probable sur de nombreux dossiers

1. Projet de réforme législative
2. Examen 2018
3. Procédures disciplinaires ouvertes suite intervention dans les divisions intermédiaires
- 4. Autres activités**

Autres activités

- Des dépôts de plaintes pour exercice illégal de l'activité d'agent sportif annoncés ... et concrétisés courant janvier 2019
- Livret « Choisir son Agent Sportif »
- Des chantiers à ouvrir/poursuivre:
 - Avocats mandataires sportifs
 - Contrôle financier de l'activité des agents sportifs
 - Suivi des conventions passées entre les agents sportifs FFBB et les agents étrangers
 - Intervention des agents sportifs FFBB auprès des sportifs mineurs (CFBB, ...)



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80